Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260309-DP_2026_028-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_028

Décision du Président
DP_2026_028 - Marché de prestation intellectuelle d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la détermination des enjeux du territoire, la mise en place du Service d'Information et d'accueil des demandeurs, et de la cotation de la demande de logement social sur le territoire de Fougères Agglomération
APPROBATION - SIGNATURE

Le Président,

Considérant que Fougères Agglomération s'est vu confier la mission de chef de file de la politique de la réforme des attributions des logements sociaux

Considérant la nécessité de répondre au mieux aux différents enjeux mixité sociale, de droit d'information des demandeurs, de transparence et d'équité dans le processus d'attribution des logements sociaux,

Considérant que l'estimation de l'étude était inférieure à 40 000 € HT, le pouvoir adjudicateur a pris la décision de lancer le marché par procédure adaptée, et plus particulièrement par procédure de faibles montants.

Considérant que l'agence de conseil « Espacité », a répondu à la sollicitation du pouvoir adjudicateur.

Considérant que l'offre présentée est conforme aux demandes du pouvoir adjudicateur.

Considérant que ladite offre, d'un montant de 38 060 € HT, soit 45 672 € TTC, a été jugée économiquement, environnementalement et socialement la plus avantageuse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020.089 du Conseil d'Agglomération en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'ATTTRIBUER** le marché public à l'agence de conseil « Espacité » de Saint-Maur-des-Fossés pour un montant de 38 060 € HT, soit 45 672 € TTC;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 9 mars 2026

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION